

COPIE
CERTIFIEE CONFORME
F. A. L.

NAXICAP PARTNERS

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 1.510.016 euros
Société de Gestion de Portefeuille - Agrément COB GP 01-041
Siège social : 5-7 rue de Monttessuy - 75007 PARIS
SIREN 437 558 893 RCS Paris
0136840

Greffier du Tribunal de
Commerce de Paris
I

18 JUIN 2009
SCGS
N° DE DÉPOT

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 MAI 2009

L'an deux mil neuf, le vingt neuf mai à 9 heures 30, les actionnaires de NAXICAP Partners se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social de la société, sur convocation du Directoire, par lettre qui leur a été adressée le 15 mai 2009.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée Générale entrant en séance.

Monsieur François Baubeau préside la séance en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Natixis Private Equity, représentée par Monsieur François Baubeau, et Pierre Hervé, tous deux actionnaires présents et acceptant sont appelés comme scrutateurs.

Madame Monique Gravy est désignée comme Secrétaire.

Monsieur Damien Leurent, Cabinet Deloitte & Associés, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est excusé.

Le Président constate que la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du Bureau, fait ressortir que 3 actionnaires sont présents et possèdent ensemble 94.372 actions représentant 99,99% du capital social qui s'élève à 1.510.016 euros, divisé en 94.376 actions ordinaires de 16 euros de valeur nominale chacune.

En conséquence, il déclare que l'Assemblée régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- 1/ Un exemplaire de la lettre de convocation adressée aux actionnaires et le double de la lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Commissaire aux Comptes
- 2/ L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire
- 3/ La feuille de présence de l'Assemblée
- 4/ La liste des actionnaires
- 5/ Les comptes sociaux (compte de résultat, bilan et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2008
- 6/ Les rapports du Commissaire aux Comptes
- 7/ Le rapport de gestion du Directoire et le rapport du Conseil de Surveillance
- 8/ Le projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Président déclare que l'ensemble des rapports susmentionnés, la liste des actionnaires, les rapports du Commissaire aux Comptes, le projet des résolutions, ainsi que tous les autres documents et renseignements mentionnés aux articles L. 225-115 du Code de Commerce, R. 225-66 et suivants, R.225-83 et R. 225- 89 du Code de Commerce ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social dans les délais légaux, et que les documents visés par ces textes ont été adressés aux actionnaires qui en avaient fait la demande, conformément aux dispositions légales.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est amenée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 - Présentation du rapport de gestion du Directoire, des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008 et des observations du Conseil de Surveillance - Lecture du rapport général du Commissaire

aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2008 et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

- 2 - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et des rapports susmentionnés - Quitus aux membres du Directoire
- 3 - Affectation du résultat
- 4 - Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance
- 5 - Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance
- 6 - Nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance
- 7 - Pouvoirs

Première résolution

L'Assemblée Générale, après présentation du rapport de gestion du Directoire et des observations du Conseil de Surveillance, des comptes de l'exercice 2008 et lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes sur lesdits comptes, approuve les comptes de l'exercice 2008 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que la gestion de la société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale donne quitus au Directoire pour sa gestion jusqu'au 31 décembre 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que le résultat de l'exercice s'élève à 406 113,64 euros et que le bénéfice distribuable de l'exercice ressort à 3 296 640,08 euros, après prise en compte du report à nouveau bénéficiaire de 2 890 526,44 euros, décide de l'affecter comme suit :

- Dividendes : 424 692,00 euros, soit 4,50 euros par action
- Report à nouveau : 2 871 948,08 euros

Il est rappelé que la société n'a pas distribué de dividende au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2005. Au titre de l'exercice 2006, la société a distribué un dividende de 12,60 euros par action et au titre de l'année 2007, la société a distribué un dividende de 19,50 euros par action.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve la conclusion au cours de l'exercice 2008 des conventions réglementées visées dans le rapport précité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur François Baubeau pour une période de 6 ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Natixis Private Equity, représentée par Monsieur Pierre Hervé, pour une période de 6 ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil de Surveillance, nomme en qualité de membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Amédée Nicolas, demeurant Saint Marcel - 74150 Marigny Saint Marcel, pour une période de 6 ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et publications prescrits par la loi, et plus généralement pour accomplir toutes les formalités nécessaires en vue de l'application des résolutions précédentes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 10 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit, lequel, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Les scrutateurs,

Le Président,

Le secrétaire,

COPIE
CERTIFIEE CONFORME
F. Aubert

NAXICAP PARTNERS

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 1 510 016 Euros
Société de Gestion de Portefeuille - Agrément COB GP 01 - 041
Siège social : 5-7 rue de Monttessuy - 75007 PARIS
SIREN 437 558 893 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 29 MAI 2009

L'an deux mil neuf, le 29 mai à 10 heures, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, les membres du Conseil de Surveillance se sont réunis au siège social de la société, sur convocation de Monsieur François Baubeau, Président du Conseil de Surveillance, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 - Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil de Surveillance du 26 mars 2009
- 2 - Nomination du Président du Conseil de Surveillance
- 3 - Questions diverses

Etaient présents

- Monsieur François Baubeau, membre du Conseil de Surveillance
- Natixis Private Equity, représentée par Monsieur Pierre Hervé, membre du Conseil de Surveillance

Etaient absents excusés

- Monsieur Jean Duhau de Berenx, Vice-Président du Conseil de Surveillance
- Monsieur Amédée Nicolas, membre du Conseil de Surveillance

En l'absence de Président et après avoir constaté que le quorum requis par la loi et les statuts est atteint, Monsieur François Baubeau déclare la séance ouverte.

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil de Surveillance du 26 mars 2009

Le procès-verbal des délibérations du Conseil de Surveillance du 26 mars 2009 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Nomination du Président du Conseil de Surveillance

Monsieur François Baubeau rappelle que l'assemblée générale ordinaire de ce jour a renouvelé le mandat de Natixis Private Equity et le sien en tant que Membre du Conseil de Surveillance et nommé Monsieur Amédée Nicolas aux mêmes fonctions. Il convient donc de nommer le Président du Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de nommer Monsieur Amédée Nicolas en qualité de Président du Conseil de Surveillance, pour la durée de son mandat de conseiller.

Monsieur Amédée Nicolas a fait savoir par avance qu'il acceptait la fonction qui vient de lui être confiée et n'était frappé d'aucune incapacité, incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptibles de lui en interdire l'exercice.

A la suite de cette nomination, le Conseil de Surveillance est désormais composé comme suit :

- Monsieur Amédée Nicolas, Président du Conseil de Surveillance ;
- Monsieur Jean Duhau de Berenx, Vice-Président du Conseil de Surveillance ;
- Monsieur François Baubeau, membre du Conseil de Surveillance ;
- Natixis Private Equity, représentée par Monsieur Pierre Hervé, membre du Conseil de Surveillance.

3. Questions diverses

Le Président informe les membres du Conseil du changement de dénomination sociale du Commissaire aux Comptes titulaire : le cabinet DELOITTE TOUCHE TOHMATSU AUDIT se nomme DELOITTE & ASSOCIES en vertu d'une décision prise par l'assemblée extraordinaire du 14 octobre 2004.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 10 heures 15.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal fait pour servir et valoir ce que de droit.

Un Conseiller

Le Président